

Contact tracing dans les entreprises et collectivités

Table des matières

1. Définitions	2
Recherche de contacts.....	2
Patient index	2
Personne de contact	2
Contact à haut risque ou contact rapproché	2
Contact à faible risque	3
Quarantaine/isolément	3
Collectivité.....	3
Cluster	3
2. Conseils après le tri des contacts à haut et à faible risque	4
Quels conseils s'appliquent à tous les contacts ?.....	4
Les conseils suivants valent pour les contacts à haut risque	4
Les conseils suivants valent pour les contacts à faible risque	6
3. Traçage des contacts dans les entreprises/collectivités	7
Etape 1: prise de contact par le call center.....	7
Etape 2: identification du cas index	8
Etape 3: analyse des risques	8
Etape 4: identification et tri des contacts.....	8
Etape 5: prise de contact avec les contacts.....	9
Etape 6: mesures pour les contacts.....	9
Etape 7: reprise du travail.....	11
Annexe 1: Analyse des risques au niveau de l'organisation	12
pour les collectivités en-dehors des soins de santé (exemple)	12
Annexe 2: Analyse des risques au niveau de l'organisation	14
pour les collectivités dans les soins de santé (exemple)	14
Annexe 3: Ligne de conduite pour le tri (exemple)	17

1. Définitions

Recherche de contacts

Chercher avec qui une personne confirmée infectée au Covid-19 (également les cas asymptomatiques) a eu des contacts durant la période de 2 jours avant l'apparition des premiers symptômes jusqu'au diagnostic basé sur un test PCR positif ou une image cliniquement très suggestive en cas de résultat de labo négatif.

Si ces dénommées **personnes de contact** sont détectées rapidement, elles peuvent être informées sur le fait qu'elles ont été en contact avec un porteur du virus les mesures nécessaires peuvent être conseillées.

Patient index

Personne ayant une infection confirmée au Covid-19 ou pour laquelle le médecin traitant juge qu'une recherche de contacts est nécessaire en cas de résultat de labo négatif avec une image cliniquement très suggestive.

Personne de contact

Voir ci-dessus.

Pour une personne asymptomatique ayant un test PCR positif, une personne de contact est définie comme quelqu'un ayant eu un contact avec cette personne dans un délai de 2 jours avant la prise de l'échantillon.

Si la personne même était un cas confirmé de Covid-19 (PCR+) au cours des 8 dernières semaines, cette dernière n'est pas considérée comme personne de contact.

A partir du 01-10-2020, le port correct d'un masque (= couvrant la bouche et le nez) est pris en compte pour déterminer les contacts à haut ou à faible risque.

Contact à haut risque ou contact rapproché

- Une personne ayant été en contact avec la personne infectée plus longtemps (plus de 15 minutes au total) et de près (dans une distance de 1,5 mètre) SANS l'utilisation correcte d'un masque pour une des deux personnes.
Par exemple:
 - Colocataires ;
 - Voisins proches au travail ;
 - Un contact en face à face de plus de 15 minutes sans séparation physique telle qu'un écran total en plexi ;
 - Des enfants d'un même groupe dans une collectivité résidentielle ;
- Une personne identifiée par l'application Coronalert comme contact rapproché
- Des personnes ayant eu un contact direct avec le patient, quelle que soit la durée

- Des personnes ayant été en contact direct avec les sécrétions du patient : tel qu'en embrassant et respiration bouche à bouche, ou un contact avec du vomi, des selles, du mucus etc., quelle que soit la durée.
- Contacts lors de soins dans une distance de 1,5 m SANS les équipements de protection individuels recommandés. Le masque chirurgical est considéré comme adéquat sauf lors d'activités produisant des aérosols ou lors d'une exposition prolongée où le patient positif ne portait pas de masque. Les prestataires de soins à des patients Covid-19 et les collaborateurs de laboratoires qui manipulent des échantillons de cas Covid et qui portent les équipements de protection individuels (EPI) recommandés ne sont pas considérés comme contact à haut ou à faible risque. Pour eux, c'est une recommandation générale qui s'applique : appliquer une hygiène stricte des mains stricte et porter un masque en tissu pour tous les déplacements en-dehors de la maison.
- Compagnons de voyage ayant voyagé ensemble pendant plus de 15 minutes, assis dans une distance de 2 sièges (dans chaque direction) du patient, quel que soit le véhicule.
- Un voyageur revenant d'une zone rouge où il a résidé plus de 48h et lorsque le formulaire d'auto-évaluation indique un contact à haut risque.

Contact à faible risque

- Une personne ayant été en contact plus longuement (plus de 15 minutes au total) et de près (dans une distance de 1,5 m) avec une personne infectée ET que les deux personnes portaient correctement un masque.
- Une personne n'ayant été en contact rapproché (moins de 1,5 m) que brièvement (moins de 15 minutes) avec la personne malade SANS l'utilisation d'un masque par une des deux personnes.
- Une personne ayant été dans la même pièce/environnement fermé pendant plus de 15 minutes et où la distance de > 1,5 m a toujours été respectée.
Par exemple:
 - Un collègue assis dans le même espace mais qui n'est pas assis à côté de la personne malade,
- Un prestataire de soins ayant été dans la même pièce sans utiliser des équipements de protection individuels mais jamais dans un rayon de moins de 1,5 m.

Quarantaine/isolement

Afin d'endiguer le plus possible la propagation du virus, les personnes qui sont potentiellement contaminées/contagieuses doivent être isolées, même sans plaintes ou dans les jours qui précèdent l'apparition de plaintes.

Collectivité

Une collectivité est un groupe qui est grand, où tous les membres n'ont pas des interactions entre eux mais où il est bien question de valeurs, objectifs et convivialité partagés. Une entreprise est en ce sens aussi une collectivité.

Cluster

On parle de cluster à partir de l'apparition de 2 infections épidémiologiques liées entre elles en 14 jours.

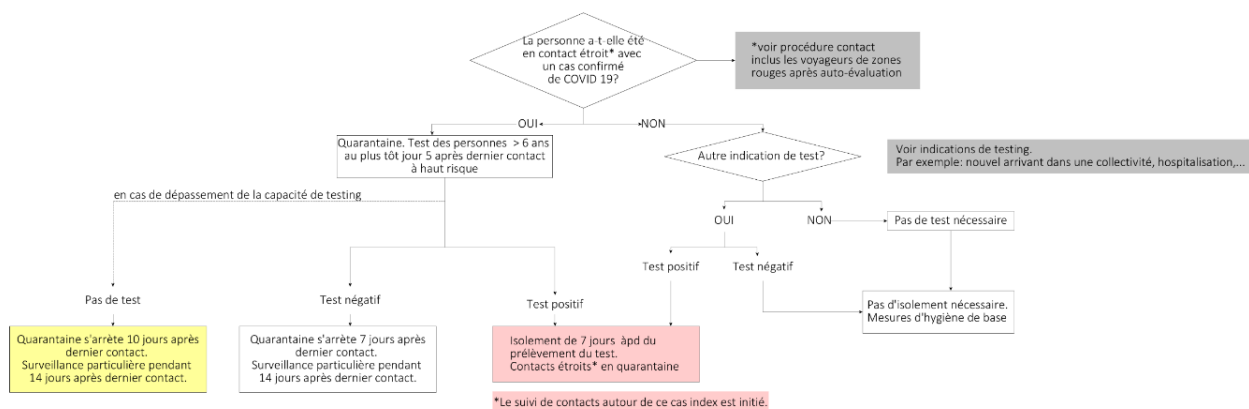
2. Conseils après le tri des contacts à haut et à faible risque

Quels conseils s'appliquent à tous les contacts ?

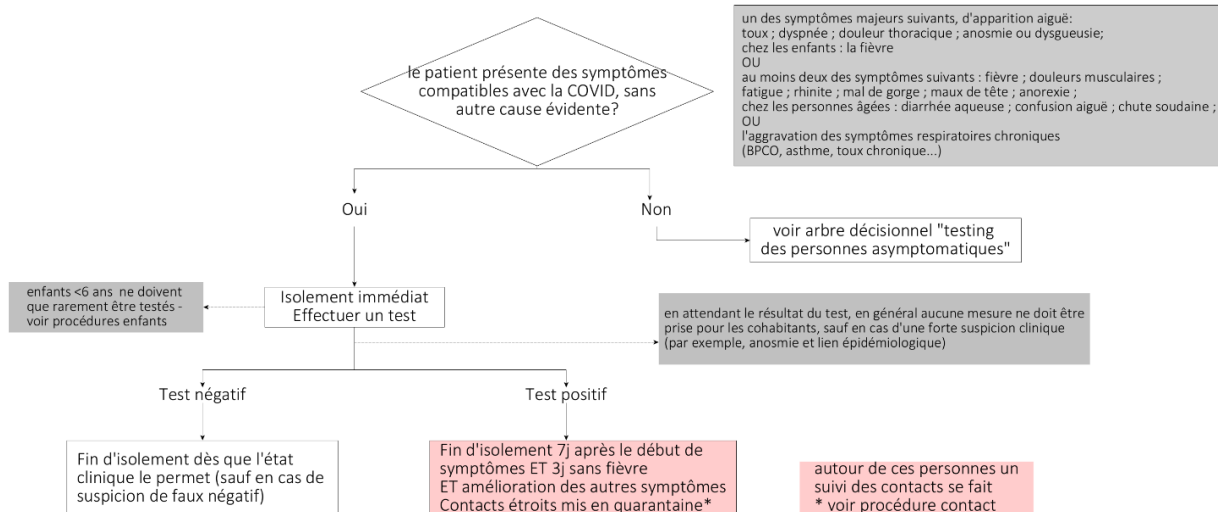
- Restez attentifs aux symptômes possibles (tels que la toux, un état grippal, de la fièvre, des difficultés respiratoires). Si des symptômes apparaissent, restez à la maison et appelez votre médecin traitant. Le médecin traitant détermine s'il est judicieux d'effectuer un test. Les indications pour tester sont très nombreuses. En cas de test positif, suivez les instructions de reprise du travail après un Covid-19 confirmé.
- Limitez le plus possible les contacts sociaux en-dehors du travail.
- Respecter scrupuleusement les mesures autour de l'hygiène des mains et l'hygiène quand vous toussiez ou éternuez.
- Respectez toujours une distance d'au moins 1,5 m avec les autres.

Les conseils suivants valent pour les contacts à haut risque

- Mettez-vous en quarantaine au moins **10 jours** après le dernier contact à risque. Il n'est permis de quitter le domicile que pour des achats essentiels, si personne d'autre ne peut le faire, ET à condition de porter un masque en tissu, d'observer strictement les mesures d'hygiène et d'éviter tout contact direct avec les autres.
- **Exception : pour le personnel des soins de santé, la quarantaine de minimum 7 jours et un test obligatoire au plus tôt le jour 5 après le dernier contact à risque restent d'application.**
- **Les contacts à haut risque asymptomatiques ne sont plus testés en raison d'une capacité de test insuffisante. Cela signifie que la période de quarantaine obligatoire est prolongée de 7 à 10 jours. Les contacts à haut risque ne sont testés que :**
 - **Lors du développement de symptômes, compatibles avec le Covid-19. Dans ce cas, on doit contacter son médecin traitant par téléphone et il jugera si un test est significatif.**
 - **Au plus tôt 5 jours après le dernier contact à risque dans le cas du personnel des soins de santé.**
 - Si le résultat du test est positif, cette personne devient un cas confirmé. Il s'ensuit un isolement à domicile de 7 jours après que le test a été effectué ou plus longtemps lors du développement de symptômes. Le traçage des contacts démarre.
 - Si le résultat du test est négatif **ET que le test a été effectué au plus tôt 5 jours après le contact à risque**, la quarantaine peut être levée **au plus tôt 7 jours après le dernier contact à risque**. Les mesures générales doivent encore être suivies pendant 7 jours.



- Pour effectuer le test PCR, les contacts seront renvoyés vers le médecin traitant ou le centre de tri. Lors de la constatation d'un cluster, on peut décider de d'aller dépister les collaborateurs de tout un département ou entreprise (en concertation avec les autorités régionales).
 - Jusqu'à 14 jours après le dernier contact à risque, s'ensuit toujours une période de vigilance accrue : suivez strictement les mesures d'hygiène de base pour les contacts à haut risque ;
 - Gardez un œil attentif sur votre santé. Prenez votre température deux fois par jour. Si vous avez des symptômes (fièvre, problèmes respiratoires), appelez alors le médecin .



- Portez toujours un masque à l'extérieur ;
- Evitez les contacts sociaux pendant la période de quarantaine et limitez-les jusqu'à 14 jours après le dernier contact à risque. Conservez toujours une distance de 1,5 m.

Les conseils suivants valent pour les contacts à faible risque

- Si vous n'avez pas de symptômes, vous ne serez pas testé.
- Vous pouvez aller au travail ou à l'école mais vous limitez vos contacts sociaux au minimum en respectant une distance de 1,5 m.
- Portez toujours un masque en tissu à l'extérieur.

3. Traçage des contacts dans les entreprises/collectivités

Pour l'organisation pratique du traçage des contacts auprès des travailleurs, nous faisons la distinction entre les collectivités dans les soins de santé et les collectivités en-dehors des soins de santé.

Collectivités en-dehors des soins de santé:

Il s'agit plus précisément des:

- Entreprises
- Etablissements d'enseignement
- Garderies
- Centres d'asile
- Centre pour sans-abris
- Prisons
- Institutions publiques de jeunesse

Les personnes habitant dans ces collectivités ou qui y sont présentes n'appartiennent en général pas au groupe à risque d'évolution sévère d'une infection au Covid-19.

Collectivités dans les soins de santé:

Il s'agit plus précisément des:

- Hôpitaux
- Centres de soin résidentiels
- Institutions pour des personnes ayant un handicap
- Centres psychiatriques

Les personnes qui habitent ou sont soignées dans des collectivités appartiennent souvent au groupe à risque d'évolution sévère d'une infection au Covid-19.

Le Contact center contacte le responsable médical de la collectivité et/ou le conseiller en prévention-médecin du travail de l'entreprise

Etape 1: prise de contact par le call center

Lors de la constatation d'un ou plusieurs cas positifs dans une entreprise/collectivité, le call center informera le responsable médical de la collectivité et/ou le service externe d'une entreprise. Si on ne connaît pas le médecin responsable pour une certaine collectivité ou entreprise alors ceci sera exceptionnellement communiqué au responsable ou employeur (p.ex. directeur qui est également soumis au strict respect du secret professionnel). Dans cas, l'employeur informe le département surveillance médicale du service externe/interne.

Pour ce faire, le service externe a transmis un numéro de téléphone unique (et adresse e-mail) et prévoit une permanence.

Etape 2: identification du cas index

Le nom de l'organisation, nom, prénom et numéro du téléphone du cas index seront transmis.

Etape 3: analyse des risques

Le responsable (médical) coordonne l'identification, le tri et le suivi des contacts parmi les résidents/visiteurs.

Le conseiller en prévention-médecin du travail (CP-MT) coordonne l'identification, le tri et le suivi des contacts parmi les travailleurs.

Un contact est pris avec (la direction de) l'établissement/entreprise et on signale le cas positif parmi les collaborateurs.

Une première analyse des risques est effectuée au niveau de l'organisation. Vous trouverez des exemples dans les annexes 1 et 2. Ceci donne déjà une première estimation de la disponibilité, application de et connaissance quant aux équipements et moyens de protection individuels et comportement de sécurité. Cette analyse des risques ne doit pas être répétée à chaque fois, sauf s'il y a des changements importants dans les mesures de prévention et organisation de la collectivité.

Contacter le patient index (collaborateur) et lister les contacts

Etape 4: identification et tri des contacts

Un contact est pris avec le(s) patient(s) index. Veuillez noter que le patient a déjà été contacté par le call center. Des conseils et informations quant à l'isolement et mesures de prévention ne doivent plus être répétés.

Listez avec le patient index les contacts avec des collègues (et autres personnes avec lesquelles le patient index a été au contact au travail : indépendants, bénévoles etc.) à partir de 2 jours avant l'établissement du diagnostic ou du test, en cas de patient asymptomatique. Tenez également compte des travailleurs sans statut de travailleur qui travaillent pour une entreprise, affiliés après du service externe : par exemple indépendants, bénévoles, stagiaires etc. Vous trouverez un exemple de ligne de conduite pour l'identification et le tri des contacts dans l'annexe 3. Pour info : les patients qui sont testés reçoivent déjà des informations sur le contact tracing dans le centre de tri ou auprès de leur médecin traitant. La plupart du temps, un document à compléter leur est transmis et il leur est demandé de le compléter préalablement à l'entretien avec le call center.

A partir d'un résident ou collaborateur confirmé positif dans une collectivité des soins de santé ou 2 collaborateurs confirmés dans une collectivité en-dehors des soins de santé, le(s) responsable(s) médical(aux) peut décider (en concertation avec les autorités sanitaires régionales) d'une stratégie plus élargie de testing auprès d'autres collaborateurs.

Le signalement de tels clusters en la concertation sur la stratégie de test doit se faire via :

- Pour la Flandre: infectieziekten@vlaanderen.be
- Pour la Wallonie: surveillance.sante@aviq.be
- Pour Bruxelles : COVID-hyg@ccc.brussels

Les variables suivantes seront demandées lors du signalement du cluster :

- Lieu du cluster (nom, code postal)
- Nombre total de cas (suspectés et confirmés)
 - Dont nombre d'hospitalisations
 - Dont nombre de décès
- Recommandations envoyées et mesures prises:
 - Fermeture
 - Testing élargi
 - Autres mesures

Contacter les contacts à haut risque et à faible risque

Etape 5: prise de contact avec les contacts

Les contacts à haut et à faible risque sont contactés.

Etape 6: mesures pour les contacts

Conseillez correctement le travailleur concerné. Le CP-MT peut rédiger un formulaire d'évaluation de la santé.

Le travailleur est un contact à haut risque

Pour stopper cette épidémie, quiconque a eu des contacts rapprochés avec une personne malade doit rester à la maison **au moins 10 jours**. Le « jour 0 » est toujours le jour du dernier contact à risque.

Nous conseillons le télétravail. Si ce n'est pas possible, une interruption temporaire du contrat de travail pour force majeure est nécessaire.

Exception :

- Pour le personnel des soins de santé, la quarantaine obligatoire est maintenue à 7 jours et un test PCR recommandé pour les contacts à haut risque asymptomatiques au plus tôt 5 jours après le dernier contact à risque. La quarantaine ne peut être levée qu'après présentation d'un résultat de test négatif et au plus tôt le jour 7 après l'exposition. Cela veut dire que si le résultat du test n'est pas (encore) connu, la quarantaine est prolongée jusqu'à ce que le résultat soit connu.

- Pour les personnes exerçant une profession essentielle tels que les prestataires de soins, il est exceptionnellement permis de travailler si c'est nécessaire pour garantir la continuité des soins, à condition de :
 - Porter les moyens de protection adéquats : un masque en tissu pour tous les déplacements à l'extérieur, donc aussi au travail. Pour les prestataires de soins, les EPI adéquats doivent être utilisés conformément aux procédures existantes (au moins un masque chirurgical dès l'entrée dans l'établissement de soin) ;
 - Appliquer une hygiène stricte des mains ;
 - Faire un suivi actif de la température corporelle et des éventuels symptômes du COVID-19.

On doit suivre les symptômes pendant 14 jours et mesurer la température corporelle 2 fois par jour. Si on a ou qu'on développe les symptômes suivants, on doit téléphoner au médecin traitant :

- Fièvre
- Toux, dyspnée, douleur thoracique
- Mal de gorge
- Problèmes respiratoires
- Nez qui coule
- Perte de l'odorat ou du goût
- Mal de tête
- Douleurs articulaires ou musculaires
- Diarrhée
- Fatigue, anorexie

Rédigez une prescription pour le médecin traitant ou centre de tri pour faire un test PCR et demandez pour recevoir le résultat. On doit prendre contact avec le médecin traitant ou un centre de tri pour se faire tester. La liste des centres de tri dans les différentes régions est disponible via <https://www.ehealth.fgov.be/fr/esante/covid19-centres-de-tri>.

Il est recommandé de fournir en outre les conseils d'hygiène par écrit. De cette façon, les personnes contactées peuvent retrouver les informations après l'entretien téléphonique.

Voir aussi conseil d'hygiène "contact à haut risque" : https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygiene_highriskcontact_FR.pdf

Via « l' Agentschap Integratie en Inburgering », on peut également trouver des informations dans d'autres langues que le Néerlandais : <https://www.integratie-inburgering.be/corona-meertalige-info>. Via <https://www.info-coronavirus.be/fr/>, on peut trouver des informations accessibles dans un langage simple, disponible en audio et en langues étrangères.

Le travailleur est un contact à faible risque

On peut continuer à travailler mais on doit strictement respecter les mesures de distanciation sociale et limiter les contacts. On doit strictement suivre les mesures d'hygiène et en-dehors de la maison, même au travail, toujours porter au moins un masque en tissu.

On doit suivre les symptômes pendant 14 jours. Si on a ou qu'on développe les symptômes suivants, on doit téléphoner au médecin traitant :

- Fièvre
- Toux, dyspnée, douleur thoracique
- Mal de gorge
- Problèmes respiratoires
- Nez qui coule
- Perte de l'odorat ou du goût
- Mal de tête
- Douleurs articulaires ou musculaires
- Diarrhée
- Fatigue, anorexie

Il est recommandé de fournir en outre les conseils d'hygiène par écrit. De cette façon, les personnes contactées peuvent retrouver les informations après l'entretien téléphonique.

Voir aussi conseil d'hygiène "contact à faible risque" :

https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygi%C3%ABne_lowriskcontact_FR.pdf

Via « l' Agentschap Integratie en Inburgering », on peut également trouver des informations dans d'autres langues que le Français et le Néerlandais : <https://www.integratie-inburgering.be/corona-meertalige-info>. Via <https://www.info-coronavirus.be/fr/>, on peut trouver des informations accessibles dans un langage simple, disponible en audio et en langues étrangères.

Etape 7: reprise du travail

Les contacts rapprochés asymptomatiques peuvent reprendre le travail:

- Le jour 11 après le dernier contact à risque sans test PCR OU
- Le jour 8 après le dernier contact à risque ET un test PCR négatif au plus tôt le jour 5 OU
- 7 jours après un test PCR positif

Les contacts rapprochés symptomatiques sont testés. En cas de test positif, on suit les instructions de reprise du travail après un Covid-19 confirmé: reprise du travail possible au plus tôt après 7 jours à partir de l'apparition des symptômes ET min. 72h sans fièvre ET disparition totale des symptômes du Covid-19 (pas de fièvre sans utiliser de médicaments antipyrétiques et sans difficultés respiratoires, pas de sensation d'être malade etc.). Lors de la reprise du travail, le personnel des soins de santé doit toujours porter un masque chirurgical jusqu'à ce qu'il n'ait plus de symptômes ET jusqu'à au moins 14 jours après l'apparition des symptômes.

Il n'est PAS recommandé d'effectuer un nouveau test avant de terminer l'isolement. On sait que les tests PCR peuvent rester positifs encore longtemps après la période infectieuse.

Annexe 1: Analyse des risques au niveau de l'organisation pour les collectivités en-dehors des soins de santé (exemple)

Mesures générales

1. **Y a-t-il une communication claire sur les mesures préventives à prendre? (affiches, sensibilisation, mailing etc.)**
 - Oui
 - Non
2. **Y a-t-il une formation/toolbox prévue pour les travailleurs quant aux mesures prises ?**
 - Oui
 - Non
3. **Surveille-t-on l'application correcte des instructions? Des ajustements sont-ils effectués sur base des observations?**
 - Oui
 - Non
4. **Y a-t-il un programme de nettoyage avec une attention particulière pour les surfaces très sensibles : poignées, boutons, téléphones, imprimantes, rampes, panneaux de commandes etc. ?**
 - Oui
 - Non
5. **Les travailleurs qui développent des symptômes au travail, qui peuvent faire penser au Covid-19, sont-ils immédiatement isolés?**
 - Oui
 - Non
6. **La distanciation physique de 1,5 m entre collègues est-elle bien appliquée, également pendant les pauses ?**
 - Oui
 - Non
7. **Les espaces sont-ils régulièrement aérés ?**
 - Oui
 - Non

Application de l'hygiène des mains

8. **Y a-t-il des possibilités pour se laver les mains?**
 - Oui
 - Non

9. Y a-t-il des serviettes jetables et un distributeur de savon?
- Oui
 - Non
10. Des instructions pour bien se laver les mains sont-elles affichées (technique, moment etc.) ?
- Oui
 - Non
11. De l'alcool pour les mains est-il disponible dans les endroits où il n'y a pas moyen de se laver les mains à proximité immédiate (accueil, salles d'attente etc.) ?
- Oui
 - Non

Utilisation des moyens de protection individuels

12. Quels sont les moyens de protection individuels que l'on porte par défaut lorsque l'on est présent au travail, p.ex. dans les bureaux, dans les salles de repos etc. ?
- Aucun
 - Masque en tissu
 - Masque chirurgical
 - Vêtements de travail
13. Quels sont les moyens de protection individuels que l'on porte par défaut aux postes de travail?
- Gants jetables
 - Masque en tissu
 - Masque chirurgical
 - Masque FFP₂/ FFP₃
 - Face shield
 - Lunettes antiéclaboussures
 - Vêtements de travail: par exemple pantalon de travail, t-shirt etc.
 - Tablier jetable ou réutilisable: qui est porté au-dessus du vêtement de travail ou des vêtements civils
14. Les collaborateurs reçoivent-ils une formation sur l'utilisation correcte, mettre et enlever les moyens de protections individuels : p.ex. sessions d'exercices, flyers, films explicatifs etc. ?
- Oui
- Si oui, lesquels:
- Non

Annexe 2: Analyse des risques au niveau de l'organisation pour les collectivités dans les soins de santé (exemple)

Mesures générales

1. **Y a-t-il une communication claire sur les mesures préventives à prendre? (affiches, sensibilisation, mailing etc.)**
 - Oui
 - Non
2. **Y a-t-il une formation/toolbox prévue pour les travailleurs quant aux mesures prises ?**
 - Oui
 - Non
3. **Surveille-t-on l'application correcte des instructions? Des ajustements sont-ils effectués sur base des observations?**
 - Oui
 - Non
4. **Y a-t-il un programme de nettoyage avec une attention particulière pour les surfaces très sensibles : poignées, boutons, téléphones, imprimantes, rampes, panneaux de commandes etc. ?**
 - Oui
 - Non
5. **Les travailleurs qui développent des symptômes au travail, qui peuvent faire penser au Covid-19, sont-ils immédiatement isolés?**
 - Oui
 - Non
6. **La distanciation physique de 1,5 m entre collègues est-elle bien appliquée, également pendant les pauses, dans les vestiaires, pendant le covoiturage etc.?**
 - Oui
 - Non
7. **Les espaces sont-ils régulièrement aérés ?**
 - Oui
 - Non

Application de l'hygiène des mains

8. **Y a-t-il des serviettes jetables et un distributeur de savon?**
 - Oui
 - Non

9. Des instructions pour bien se laver les mains sont-elles affichées (technique, moment etc.) ?
- Oui
 - Non
10. De l'alcool pour les mains est-il disponible en suffisance: sur le chariot de soins, à divers endroits dans le couloir, au poste d'infirmier, dans les locaux de soins etc. ?
- Oui
 - Non
11. Des instructions pour bien se désinfecter les mains sont-elles affichées (techniques, moments etc.)?
- Oui
 - Non
12. Des gants sont-ils portés en cas de contact possible avec des fluides corporels?
- Oui
 - Non

Utilisation des moyens de protection individuels

13. Quels sont les moyens de protection individuels que l'on porte par défaut lorsque l'on est présent au travail, p.ex. poste d'infirmier, dans les classes, salles de jeu, dans les bureaux, dans les salles de repos etc. ?
- Aucun
 - Masque en tissu
 - Masque chirurgical
 - Vêtements de travail: par exemple blouse d'infirmier, pantalon de travail, t-shirt etc.
 - Tablier: qui est porté au-dessus des vêtements de travail ou vêtements civils
 - Face shield
14. Quels sont les moyens de protection individuels que l'on porte par défaut pendant les tâches de soins?
- Gants jetables
 - Masque en tissu
 - Masque chirurgical
 - Masque FFP₂/ FFP₃
 - Face shield
 - Lunettes antiéclaboussures
 - Vêtements de travail: par exemple blouse d'infirmier, t-shirt et pantalon
 - Tablier jetable ou réutilisable: qui est porté au-dessus des vêtements de travail ou vêtements
 - Tablier en plastique

- 15. Quels sont les moyens de protection individuels que l'on porte par défaut pendant les tâches de soins produisant des aérosols (aspiration, bronchoscopie, intubation etc.)?**
- Gants jetables
 - Masque en tissu
 - Masque chirurgical
 - Masque FFP2/ FFP3
 - Face shield
 - Lunettes antiéclaboussures
 - Vêtements de travail: par exemple blouse d'infirmier, t-shirt et pantalon
 - Tablier jetable ou réutilisable: qui est porté au-dessus des vêtements de travail ou vêtements
 - Tablier en plastique
- 16. Des moyens de protections supplémentaires sont-ils utilisés chez les patients suspectés ou confirmés Covid-19?**
- Gants jetables
 - Masque en tissu
 - Masque chirurgical
 - Masque FFP2/ FFP3
 - Face shield
 - Lunettes antiéclaboussures
 - Vêtements de travail: par exemple blouse d'infirmier, t-shirt et pantalon
 - Tablier jetable ou réutilisable: qui est porté au-dessus des vêtements de travail ou vêtements
 - Tablier en plastique
- 17. Les résidents suspectés Covid-19 sont-ils immédiatement isolés?**
- Oui
 - Non
- 18. Les collaborateurs reçoivent-ils une formation sur l'utilisation correcte, mettre et enlever les moyens de protections individuels : p.ex. sessions d'exercices, flyers, films explicatifs etc. ?**
- Oui
- Si oui, lesquels:
- Non
- 19. Des incidents ont-ils été signalés ou connus où des EPI ont mal été utilisés ou pas utilisés ou endommagés pendant des soins à un patient?**
- 20 a. Y a-t-il eu des contacts de soins auprès d'un résident infecté sans équipements de protection individuel adéquat (EPI) ?
- Oui
- Si oui, chez quel(s) collaborateur(s):
- Non
- 20 b. Des prestataires de soins ont-ils été présents dans la chambre d'un résident infecté sans EPI adéquat ?
- Oui
- Si oui, chez quel(s) collaborateur(s):
- Non

Annexe 3: Ligne de conduite pour le tri (exemple)

1. Avec quels collègues avez-vous travaillé durant la période allant de 2 jours avant et jusqu'à 7 jours après l'apparition des premiers symptômes (et jusqu'à asymptomatique) ?
2. Pour chacun de ces contacts, il faut déterminer un certain nombre de critères pour faire la distinction entre contact à haut risque, contact à faible risque et aucun contact.

1. Avez-vous été physiquement proche de ce collègue (face à face, comme lors d'un entretien) dans un rayon de 1,5 m ? S'il y avait une séparation complète grâce à un mur en plexiglas, il ne s'agit pas d'un contact face à face.

- Oui, plus de 15 minutes
- Oui, moins de 15 minutes
- Non

Si oui, passez à la question 2.

Si non, passez à la question 3.

2. Pendant les contacts rapprochés, vous et votre collègue portiez-vous toujours un masque? Il est important d'évaluer l'utilisation correcte du masque, combinée à une hygiène stricte.

- Oui
- Non

3. Avez-vous été dans le même espace fermé ou la même pièce où une distance de 1,5 m ne pouvait pas toujours être respectée?

- Oui, plus de 15 minutes
- Oui, moins de 15 minutes
- Non

4. Avez-vous eu un contact physique avec ce collègue ? Par exemple : se serrer la mains, accolades etc. ?

- Oui
- Non

5. Ce collègue a-t-il été en contact avec vos fluides corporels: p.ex. vomi, se trouver proche de vous lorsque vous avez toussé ou éternué etc.?

- Oui
- Non

6. Avez-vous voyagé avec ce collègue plus de 15 minutes (bus, train, voiture) et était-il/elle assis à moins de deux sièges de vous ?

- Oui, plus de 15 minutes
- Oui, moins de 15 minutes
- Non